

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - CIL-

Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès -1001Tunis-

La Compagnie Internationale de Leasing - CIL - publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 19 mai 2016. Ces états sont accompagnés du rapports des commissaires aux comptes, Mr Walid BEN SALAH et Mr Mohamed Néji HEGLI.

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING
C.I.L
16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - tunis

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2015 (exprimé en dinar tunisien)

	Notes	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014
ACTIFS			
Caisses et avoirs auprès des banques		8 774 471	12 140 430
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	5	382 619 571	351 176 223
Portefeuille-titres commercial	6	3 977 868	1 363 895
Portefeuille d'investissement	7	18 295 712	13 358 888
Valeurs Immobilisées	8	3 969 380	2 915 485
Autres actifs		5 148 618	4 638 302
TOTAL DES ACTIFS		422 785 620	385 593 223
PASSIFS			
	Notes	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014
Dettes envers la clientèle	9	3 128 318	3 006 220
Emprunts et ressources spéciales	10	327 945 580	307 560 412
Fournisseurs et comptes rattachés		24 448 375	11 260 117
Autres passifs		4 111 028	5 412 194
TOTAL DES PASSIFS		359 633 301	327 238 943
INTERETS MINORITAIRES	11	14 587	13 542
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		25 000 000	25 000 000
Réserves consolidées		32 494 633	27 961 960
Actions propres		(3 000 244)	(2 841 643)
Résultat consolidés		8 643 343	8 220 421
Total des capitaux propres avant affectation	12	63 137 732	58 340 738
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		422 785 620	385 593 223

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

AU 31 Décembre 2015

(Exprimé en dinars)

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
ENGAGEMENTS DONNES	69 054 471	55 463 554
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	13 598 231	10 454 908
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	55 456 240	45 008 646
ENGAGEMENTS RECUS	548 790 079	497 145 227
Cautions Reçues	177 287 301	161 535 866
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	68 444 655	55 317 636
Valeurs des biens, objet de leasing	303 058 123	280 291 725
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	6 000 000	11 000 000
Emprunts obtenus non encore encaissés	6 000 000	11 000 000 *

(*) L'équivalent d'un montant de 5.000.000 Euro.

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING**C.I.L**

16, Avenue Jean Jaurés - 1001 - tunis

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE**
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Intérêts et produits assimilés de leasing	13	39 440 778	35 878 104
Intérêts et charges assimilées	14	(21 043 639)	(18 544 962)
Produits des placements		519 246	647 568
Autres produits d'exploitation		777 090	642 951
Produit net		<u>19 693 475</u>	<u>18 623 661</u>
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel		4 596 304	4 143 033
Dotations aux amortissements		489 895	466 463
Autres charges d'exploitation		1 672 275	2 035 118
Total des charges d'exploitation		<u>6 758 474</u>	<u>6 644 614</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		<u>12 935 001</u>	<u>11 979 047</u>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	15	2 121 207	1 492 762
Dotations aux autres provisions		151 992	250 301
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>10 661 802</u>	<u>10 235 984</u>
Autres gains ordinaires		309 493	66 970
Autres pertes ordinaires		(107 250)	(4 490)
RESULTAT COURANT DES SOCIETES INTEGREES		<u>10 864 044</u>	<u>10 298 464</u>
Impôts exigibles		(2 219 645)	(2 078 398)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		<u>8 644 399</u>	<u>8 220 066</u>
Parts revenant aux intérêts minoritaires	11	(1 056)	355
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		<u>8 643 343</u>	<u>8 220 421</u>

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(exprimé en dinar tunisien)

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements reçus des clients	247 754 622	243 941 115
Investissements dans les contrats de Leasing	(223 176 871)	(221 833 167)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(5 769 599)	(6 079 441)
Intérêts payés	(19 310 034)	(19 017 756)
Impôts et taxes payés	(8 206 709)	(7 718 156)
Autres flux liés à l'exploitation	(2 781 145)	1 165 369
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation	<u>(11 489 737)</u>	<u>(9 542 036)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1 544 122)	(152 273)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	113 743	13 098
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(7 467 725)	(4 163 590)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	2 322 933	3 911 811
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement	<u>(6 575 172)</u>	<u>(390 953)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Décaissements suite au rachat d'actions propres	(158 600)	(474 881)
Dividendes et autres distributions	(3 687 619)	(3 692 120)
Encaissements provenant des emprunts	212 305 800	242 234 124
Remboursements d'emprunts	(193 760 631)	(224 891 827)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	<u>14 698 950</u>	<u>13 175 296</u>
Variation de trésorerie	<u>(3 365 959)</u>	<u>3 242 307</u>
Trésorerie au début de l'exercice	12 140 430	8 898 123
Trésorerie à la clôture de l'exercice	8 774 471	12 140 430

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 1 : Présentation du groupe

1.1. Structure juridique des sociétés du groupe

Le groupe « CIL » est composé de trois sociétés spécialisées chacune dans l'un des métiers de la finance qui sont le leasing, l'intermédiation en bourse et la capital investissement.

- ◆ La Compagnie Internationale de Leasing « C.I.L », société de droit tunisien, a été créée en octobre 1992 avec comme objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel.

Le capital social de la Compagnie Internationale de Leasing s'élève à la clôture de l'exercice, à la somme de D : 25.000.000 divisé en 5.000.000 actions de D : 5 chacune.

Les titres de la société sont admis à la côte de la bourse depuis l'année 1995.

- ◆ La Compagnie Générale d'Investissement « CGI » est une société anonyme, de droit tunisien, constituée en octobre 1994. Elle a pour objet principal le commerce et la gestion des valeurs mobilières et notamment :

- La négociation de valeurs mobilières sur le marché pour le compte de clients ;
- La gestion de portefeuilles titres pour le compte de clients ;
- Le placement de titres et la garantie de bonne fin des émissions ;
- La gestion de fonds et organismes de placement collectif en valeurs mobilières ;
- L'ingénierie financière et le conseil.

Le capital social de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI » s'élève à la clôture de l'exercice à D : 1.250.000, divisé en 250.000 actions de D : 5 chacune, totalement libérées.

- ◆ La société d'investissement à capital risque « CIL SICAR » est une société anonyme de droit tunisien constituée en 2010. Elle a pour objet la participation, pour son propre compte ou pour le compte des tiers et en vue de sa rétrocession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des entreprises et notamment, des entreprises promues par les nouveaux promoteurs, des entreprises implantées dans les zones de développement régional, des entreprises objet d'opérations de mise à niveau ou rencontrant des difficultés économiques, ainsi que des entreprises qui réalisent des investissements permettant de promouvoir la technologie ou sa maîtrise ainsi que l'innovation dans tous les secteurs économiques.

Le capital social de la société d'investissement à capital risque « CIL SICAR » s'élève à la clôture de l'exercice à D : 10.000.000, divisé en 1.000.000 actions de D : 10 chacune, totalement libérées.

1.2. Participations et organigramme du groupe

Les participations de la Compagnie Internationale de Leasing dans les entreprises associées et filiales, se détaillent comme suit :

- ✓ La Compagnie Internationale de Leasing détient directement 246.908 titres sur les 250.000 actions formant le capital de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », soit un pourcentage de participation de 98,76%.
- ✓ La Compagnie Internationale de Leasing détient directement 999.940 titres sur les 1.000.000 actions formant le capital de la société d'investissement à capital risque « CIL SICAR », soit un pourcentage de participation de 99,99%.

Note 2 : Méthodes et modalités de consolidation

2.1. Méthode de consolidation

La méthode de consolidation appliquée est déterminée en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par la Compagnie Internationale de Leasing, ainsi que de son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation.

La méthode de consolidation retenue pour les deux filiales est celle de l'intégration globale, eu égard au degré de contrôle (plus de la moitié des droits de vote) exercé par la société mère.

2.2. Date de clôture

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre de chaque année.

2.3. Modalités de consolidation

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- Les états financiers individuels de la société mère et de ses filiales, sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;
- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du groupe ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale, sont éliminées ;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées, sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans l'actif net des filiales consolidées, sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

2.4. Optique de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux associés de la société mère (La Compagnie Internationale de Leasing), la véritable valeur de leurs titres et ce dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- Ecart d'acquisition : l'écart d'acquisition est retenu à hauteur de la part de la société mère lors de l'acquisition.
- Résultats inter-sociétés : les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société et les sociétés sous contrôle exclusif sont éliminées dans leur intégralité.
- Présentation des intérêts minoritaires : ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

Note 3 : Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises dont notamment:

- La norme comptable générale (NCT 1).
- La NCT 35 (Etats financiers consolidés) et notamment les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifiques à l'établissement des états financiers consolidés.
- Les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 du 19 mars 1999, n° 2001-12 du 4 mai 2001 et n°2012-09 du 29 juin 2012.

Note 4 : Principes et Méthodes Comptables Appliqués

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers consolidés se résument comme suit :

4.1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et neuf ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire, et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Les contrats de leasing transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1er janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leurs coûts d'acquisitions diminués du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette nouvelle approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1er janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux de bailleur.

Pour le cas spécifique de la Compagnie Internationale de Leasing :

- a) la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- b) les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

La CIL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

4.2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing, à base individuelle, sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

A- Actifs courants

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier

B2- Actifs incertains

B3- Actifs préoccupants

B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites.

A partir de 2008, et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le conseil d'administration de la CIL a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 33% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 15% par an d'âge

Pour les contrats de leasing classés avant 2014 en actifs compromis, la valeur du bien est considérée nulle, tant que ledit bien n'a pas fait l'objet d'une évaluation individuelle circonstanciée tenant compte des possibilités réelles d'encaissement.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la CIL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

4.3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat.

Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1er janvier 2008, de la norme NCT 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée. Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs

compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

4.4 Portefeuille titres

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

4.5 Emprunts et charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

4.6 Taxe sur la valeur ajoutée

Il est procédé à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée par les fournisseurs est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créateur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

4-7 Faits saillants

Au cours de l'exercice 2014, la C.I.L a fait l'objet d'une vérification approfondie de sa situation sociale, pour la période allant du 1er Janvier 2012 au 31 Décembre 2014.

Le dénouement de cette opération a eu lieu en 2015, sans recours juridictionnels et a eu pour effet de payer un complément en principal de D: 42.293 et des pénalités pour D : 14.475.

NOTE 5 : CREANCES SUR LA CLIENTELE, OPERATIONS DE LEASING

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014
Créances sur contrats mis en force	406 169 587	372 744 015
Encours financiers	380 688 556	350 192 457
Impayés	27 186 559	24 048 474
Intérêts échus différés	(1 705 528)	(1 496 916)
Créances sur contrats en instance de mise en force	828 698	773 353
Total brut des créances leasing	406 998 285	373 517 369
A déduire couverture		
Provisions pour dépréciation des encours	(6 079 769)	(5 882 010)
Provisions pour dépréciation des impayés	(13 335 820)	(11 874 473)
Provisions collectives	(2 288 000)	(2 200 000)
Produits réservés	(2 675 125)	(2 384 661)
Total net des créances leasing	382 619 571	351 176 224

5.1 Encours financiers et créances sur contrats en instance de mise en force

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing et les contrats en instance de mise en force sont indiqués ci-après :

Solde au 31 décembre 2014	350 965 810
<u>Addition de la période</u>	
- Investissements	207 820 657
- Relocations	1 766 778
- Transferts	9 995 528
<u>Retraits de la période</u>	
- Remboursement du capital	(172 622 644)
- Cessions à la valeur résiduelle	(1 866)
- Cessions anticipées	(9 545 258)
- Radiation des créances	(208 904)
- Relocations	(1 564 838)
- Transferts	(5 088 009)
<u>Solde au 31 décembre 2015</u>	<u>381 517 254</u>

5.1.1 Analyse par maturité

L'analyse de l'encours des contrats par maturité se présente comme suit :

	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014
- Paiements minimaux sur contrats actifs		
- A recevoir dans moins d'un an	165 508 112	162 597 861
- A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	265 202 985	232 349 046
- A recevoir dans plus de 5 ans	9 669 164	2 386 787
Total des paiements minimaux sur contrats actifs	440 380 261	397 333 694
- Produits financiers non acquis		
- Revenus non acquis à moins d'un an	31 509 359	27 257 346
- Revenus non acquis à plus d'un an et moins de 5 ans	35 670 877	27 798 799
- Revenus non acquis à plus de 5 ans	1 264 419	261 491
Total des produits financiers non acquis	68 444 655	55 317 636
- Valeurs résiduelles	2 369 389	2 555 018
- Contrats suspendus contentieux	6 383 561	5 621 381
- Contrats en instance de mise en force	828 698	773 353
<u>Encours des contrats</u>	381 517 254	350 965 810

5.1.2 Analyse par secteur d'activité

	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014
Bâtiment et travaux publics	47 700 902	47 972 657
Industrie	57 932 286	55 353 023
Tourisme	47 825 227	51 361 383
Commerces et services	171 293 501	142 920 496
Agriculture	56 765 338	53 358 251
<u>Total</u>	381 517 254	350 965 810

5.1.3 Analyse par type de matériel

	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014
Equipements	51 830 376	50 667 734
Matériel roulant	269 086 754	250 043 778
Matériel spécifique	56 304	71 591
<u>Sous Total</u>	320 973 434	300 783 103
Immobilier	60 543 820	50 182 707

5.2 Impayés

L'analyse des impayés se présente comme suit :

	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014
<u>Clients ordinaires (1)</u>	17 034 109	14 859 647
Inférieur à 1 mois	6 138 976	5 678 013
Entre 1 et 3 mois	5 281 043	4 612 620
Entre 3 et 6 mois	1 426 335	1 174 147
Entre 6 mois et 1 année	1 160 177	950 635
Supérieur à 1 année	3 027 577	2 444 232
<u>Clients litigieux (2)</u>	10 152 450	9 188 827
	-----	-----

5.3 ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

ANALYSE PAR CLASSE						
A		B 1	B 2	B 3	B 4	TOTAL
Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis		
Encours financiers	306 084 266	59 208 512	4 324 609	2 557 227	8 513 942	380 688 556
Impayés	1 937 767	7 793 946	1 281 604	1 709 046	14 464 195	27 186 559
Contrats en instance de mise en force	734 215	94 483	-	-	-	828 698
CREANCES LEASING	308 756 248	67 096 942	5 606 213	4 266 272	22 978 137	408 703 812
Avances reçues (*)	(2 579 340)	(7 787)	(9 492)	(856)	(350 768)	(2 948 243)
Dépôts de garantie (*)	(25 000)	-	(150 000)	-	-	(175 000)
ENCOURS GLOBAL	306 151 907	67 089 155	5 446 721	4 265 417	22 627 369	405 580 570
ENGAGEMENTS HORS BILAN	13 598 231	-	-	-	-	13 598 231
TOTAL ENGAGEMENTS	319 750 139	67 089 155	5 446 721	4 265 417	22 627 369	419 178 801
Produits réservés	-	-	(238 512)	(304 881)	(2 131 731)	(2 675 125)
Provisions sur encours financiers	-	-	(301 340)	(455 299)	(5 323 131)	(6 079 769)
Provisions sur impayés	-	-	(453 527)	(976 326)	(11 905 967)	(13 335 820)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(993 379)	(1 736 506)	(19 360 829)	(22 090 714)
ENGAGEMENTS NETS	319 750 139	67 089 155	4 453 342	2 528 911	3 266 540	397 088 086

Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)	1,30%	1,02%	5,40%
	7,71%		

Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) de 2014	7,74%
---	-------

Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés	18,24%	40,71%	85,56%
	68,31%		

Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés de 2014	68,04%
---	--------

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 6 : PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL

L'analyse du portefeuille-titres commercial se présente comme suit :

	2015	2014
Certificats de dépôt	500 000	500 000
Actions SICAV	3 146 196	388 358
Titres cotés	432 469	551 655
<u>Montant brut</u>	<u>4 078 665</u>	<u>1 440 013</u>
A déduire :		
Provisions pour dépréciation	(100 797)	(76 118)
<u>Montant net</u>	<u>3 977 868</u>	<u>1 363 895</u>

NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	2015	2014
Titres immobilisés	18 538 751	13 485 006
Dépôts et cautionnements versés	2 000	2 000
<u>Montant brut</u>	<u>18 540 751</u>	<u>13 487 006</u>
A déduire :		
- Provisions pour dépréciation des titres	(245 039)	(128 118)
<u>Montant net</u>	<u>18 295 712</u>	<u>13 358 888</u>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
Soldes au 31 Décembre 2014	13 485 006	13 485 006	-
<u>Acquisitions de l'exercice</u>			
- Société TUNISIE CLEARING	30 525	30 525	-
- Société GREEN DUCK CONSULTING	50 000	50 000	-
- Société DAR EL JELD	1 700 000	1 700 000	-
- Société HOLFOOD	150 000	150 000	-
- Société SUPERFOOD JUICERY	70 000	70 000	-
- Société ECOLE EL EUCH	60 000	60 000	-
- Société CLINIQUE LES PINS	1 000 000	1 000 000	-
- Société HF CONSULTING	51 000	51 000	-
- Société MEGA REAL ESTATE	40 000	40 000	-
- Société MS CONSULTING	42 000	42 000	-
- Société RED TEC	90 000	90 000	-
- Société ECOMAT	435 000	435 000	-
- Société LES DELICES DE MAMAN	105 000	105 000	-
- Société PRO HOUSE	42 000	42 000	-
- Société SNA NOUR	800 000	800 000	-
- Société HOR	275 200	275 200	-
- Société ECOLE EL EUCH	110 000	110 000	-
- Société SUPER BETON SLAMA	645 000	645 000	-
- Société SUPER FABRIQUANT SLAMA	355 000	355 000	-
- Société IDEAL RECYCLAGE	577 000	577 000	-
- Société THEOS SOLUTIONS	30 000	30 000	-
- Société EASYPRINT	200 000	200 000	-
- Société LES DELICES DE MAMAN	395 000	395 000	-
- Société ECOMAT	215 000	215 000	-
Total des acquisitions de l'exercice	7 467 725	7 467 725	
<u>Cessions de l'exercice</u>			
- Société CHIC SHOES	10 000	10 000	-
- Société MISA	10 000	10 000	-
- Société PROMOTEL	133 300	133 300	-
- Société SNA NOUR	271 670	271 670	-
- Société FORACHEM	45 000	45 000	-
- Société MEHARI HAMMAMET	333 300	333 300	-
- Société Immobilière de Carthage	300 000	300 000	-
- Société MIDICARS	300 000	300 000	-
- Société Nouvelles Accumulateurs NOUR	166 880	166 880	-
- Société Techno Invest & Consulting	75 000	75 000	-
- Société Techno Invest Ezzahra	15 000	15 000	-
- Société SWEET HOME	21 330	21 330	-
- Société LASER INDUS	62 500	62 500	-
- Société CAPITOLE	50 000	50 000	-
- Société NAWEL INDUSTRIES	20 000	20 000	-
- Société PROMOTEL	200 000	200 000	-
- Société VOG	400 000	400 000	-
Total des cessions de l'exercice	2 413 980	2 413 980	

Le portefeuille titres s'analyse au 31 Décembre 2015 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>Date souscription</u>	<u>Pourcentage détenu</u>
* CONSEIL PLUS GESTION (CGI)	400	100,000	100,000	40 000	2012	33,33%
* IFBT (CGI)	1	100,000	100,000	100	1999	0,13%
* Société TUNISIE CLEARING (CGI)	35 532	4,421	5,000	157 093	de 2001 à 2015	3,33%
* BVMT (CGI)	43 659	8,982	10,000	431 868	de 1999 à 2014	4,30%
* Société PROMOTEL (CIL SICAR)	1 334	100,000	100,000	133 400	2010	0,90%
* SNA (CIL SICAR)	249 333	10,000	10,000	2 493 330	2012/2013/2015	27,70%
* Société FORACHEM (CIL SICAR)	25 500	10,000	10,000	255 000	2012	14,17%
* Société GII (CIL SICAR)	45 000	10,000	10,000	450 000	2014	6,34%
* Société SOCHA (CIL SICAR)	56 509	10,000	10,000	565 090	2014	14,13%
* Société HOR (CIL SICAR)	27 520	10,000	10,000	275 200	2015	31,44%
* Société ECOLE EL EUCH (CIL & CIL SICAR)	17 000	10,000	10,000	170 000	2015	50,00%
* Société SUPER BETON SLAMA (CIL SICAR)	6 450	100,000	100,000	645 000	2015	32,25%
* Société SUPER FABRIQUANT SLAMA (CIL SICAR)	3 550	100,000	100,000	355 000	2015	20,88%
* Société IDEAL RECYCLAGE (CIL SICAR)	57 700	10,000	10,000	577 000	2015	40,15%
* Société THEOS SOLUTIONS (CIL SICAR)	3 000	10,000	10,000	30 000	2015	50,00%
* Société EASYPRINT (CIL SICAR)	2 000	100,000	100,000	200 000	2015	49,50%
* Société DELICES DE MAMAN (CIL & CIL SICAR)	50 000	10,000	10,000	500 000	2015	50,00%
* Société ECOMAT (CIL & CIL SICAR)	45 200	25,000	25,000	1 130 000	2015	37,05%
* Société SYPHAX (CIL SICAR)	20 000	10,000	10,000	200 000	2013	0,73%
* FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT	100	1 000,000	1 000,000	100 000	2010	3,33%
* Société DAR EL JELD	24 500	100,000	100,000	2 450 000	2011/2012/2015	29,88%
* Société PROMOTEL	2 000	100,000	100,000	200 000	2010	1,36%
* Société Virgin Olive TUNISIA	2 000	100,000	100,000	200 000	2011	9,09%
* Société MEHARI HAMMAMET	6 667	100,000	100,000	666 700	2011	3,34%
* Société MEDI CARS	15 000	100,000	100,000	1 500 000	2012	12,50%
* Société TECNO INVEST EZZAHRA	150	100,000	100,000	15 000	2012	10,00%
* Société SWEET HOME	4 267	10,000	10,000	42 670	2012	19,94%
* Société LA GRIFFE	50 000	10,000	10,000	500 000	2013	29,41%
* Société GRAFI PRINT	500	100,000	100,000	50 000	2013	27,78%
* Société ARMA PLUS	4 500	100,000	100,000	450 000	2014	30,00%
* Société GREEN TECHNO	700	100,000	100,000	70 000	2014	29,79%
* Société PRO IMMO HAMMAMET	12 500	10,000	10,000	125 000	2014	29,41%
* Société VESTA	29 130	10,000	10,000	291 300	2014	29,85%
* Société INVEST IMMO	4 500	10,000	10,000	45 000	2014	30,00%
* Société TECNO CAP BON	9 000	10,000	10,000	90 000	2014	30,00%
* Société MOUHIBA REAL ESTATE	3 000	10,000	10,000	30 000	2014	30,00%
* Société RED TEC	1 300	100,000	100,000	130 000	2014/2015	29,55%
* Société POLYBAT	44 000	10,000	10,000	440 000	2014	16,29%
* Société SASCOM	450	100,000	100,000	45 000	2014	30,00%
* Société MCS	4 500	100,000	100,000	450 000	2014	26,47%
* Société TRUST IMMO	170 000	1,000	1,000	170 000	2014	29,82%
* Société SEI	2 500	100,000	100,000	250 000	2014	26,32%
* Société TECHNO INVEST & CONSULTING	1 750	100,000	100,000	175 000	2011/2014	19,44%
* Société GREEN DUCK CONSULTING	500	100,000	100,000	50 000	2015	29,41%
* Société HOLFOOD	1 500	100,000	100,000	150 000	2015	30,00%
* Société SUPERFOOD JUICERY	700	100,000	100,000	70 000	2015	29,17%
* Société CLINIQUE LES PINS	100 000	10,000	10,000	1 000 000	2015	9,71%
* Société HF CONSULTING	5 100	10,000	10,000	51 000	2015	30,00%
* Société MEGA REAL ESTATE	400	100,000	100,000	40 000	2015	26,67%
* Société MS CONQUETING	420	100,000	100,000	42 000	2015	29,58%
* Société PROHOUSE	420	100,000	100,000	42 000	2015	29,58%

NOTE 8 : VALEURS IMMOBILISEES

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS PROPRES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015
(Montants exprimé en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute						Amortissements					Valeur comptable nette
		Début période	Acquisitions	Cessions	Régularisation	Mises en rebut	Fin de période	Début période	Dotation de la période	Cessions	Mises en rebut	Fin de période	
Logiciels	33,33%	299 724	14 800	-	1 250	-	313 274	279 604	16 757	-	-	296 361	16 913
Ecart d'acquisition	5%	530 047	-	-	-	-	530 047	316 140	26 502	-	-	342 642	187 405
Immeubles	5,0%	4 532 124	884 950	-	-	-	5 417 074	2 439 294	196 249	-	-	2 635 543	2 781 532
Matériel de transport	20,0%	916 351	433 636	244 538	-	-	1 105 449	629 811	153 771	243 048	-	540 534	564 916
Equipements de bureau	10,0%	426 812	27 946	6 652	-	19 395	428 711	320 849	22 450	5 138	17 613	320 548	108 163
Matériel informatique	33,33%	355 343	18 813	2 963	-	20 165	351 028	303 335	31 404	2 946	20 165	311 628	39 399
Installations générales	10,0%	429 841	163 977	1 746	-	8 096	583 976	285 725	35 972	720	8 053	312 924	271 052
TOTAUX		7 490 242	1 544 122	255 899	1 250	47 656	8 729 559	4 574 757	483 105	251 852	45 831	4 760 179	3 969 380

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

NOTE 9 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Les dépôts et avoirs de la clientèle se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014
- Dépôts et cautionnements reçus de la clientèle	175 000	175 000
- Avances et acomptes reçus des clients	2 948 243	2 826 145
- Autres dépôts et cautionnements reçus	5 075	5 075
<u>Total</u>	<u>3 128 318</u>	<u>3 006 220</u>

NOTE 10 : EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES

Les emprunts et ressources spéciales se détaillent ainsi :

	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014
- Banques locales	109 894 106	92 835 714
- Banques étrangères	58 534 921	44 026 520
- Emprunts obligataires	137 659 500	120 701 200
- Billets de trésorerie	-	12 979 924
- Certificats de leasing	14 000 000	31 000 000
<u>Total emprunts</u>	<u>320 088 527</u>	<u>301 543 358</u>
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	1 701 743	1 421 397
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	893 328	571 686
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	5 189 727	3 878 089
- Intérêts courus sur certificats de leasing	269 094	479 509
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires locaux	(170 876)	(159 361)
- Charges constatées d'avance sur billets de trésorerie	-	(144 420)
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires étrangers	(25 963)	(29 847)
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>7 857 053</u>	<u>6 017 053</u>
<u>Total</u>	<u>327 945 580</u>	<u>307 560 411</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et dettes rattachées" sont récapitulés dans le tableau suivant :

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursement de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>CREDITS BANCAIRES</u>								
<u>BANQUES LOCALES</u>								
BIAT (2010/1)	5 000 000	Annuellement (2011-2015)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
BIAT (2010/2)	10 000 000	Annuellement (2011-2017)	4 285 715	-	1 428 571	2 857 144	1 428 573	1 428 571
AMEN BANK (2010)	5 000 000	Annuellement (2011-2015)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
AMEN BANK (2011/1)	5 000 000	Annuellement (2011-2016)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
AMEN BANK (2011/2)	5 000 000	Annuellement (2011-2016)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
ATTIJARI BANK (2011/1)	1 500 000	Annuellement (2011-2016)	450 000	-	300 000	150 000	-	150 000
BT (2011/1)	5 000 000	Annuellement (2012-2016)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
BIAT (2011/1)	5 000 000	Annuellement (2012-2016)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
BIAT (2012)	5 000 000	Annuellement (2012-2016)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
ATB (2012)	2 000 000	Annuellement (2013-2017)	1 200 000	-	400 000	800 000	400 000	400 000
AMEN BANK 2012	7 000 000	Annuellement (2013-2017)	4 200 000	-	1 400 000	2 800 000	1 400 000	1 400 000
BIAT (2012/2)	7 000 000	Annuellement (2013-2017)	4 200 000	-	1 400 000	2 800 000	1 400 000	1 400 000
BTK 2012	4 000 000	Annuellement (2013-2017)	2 400 000	-	800 000	1 600 000	800 000	800 000
AMEN BANK (2013/1)	2 000 000	Annuellement (2014-2018)	1 600 000	-	400 000	1 200 000	800 000	400 000
AMEN BANK (2013/4)	1 000 000	Annuellement (2014-2018)	800 000	-	200 000	600 000	400 000	200 000
BIAT (1/)/2013	4 000 000	Annuellement (2014-2015)	2 000 000	-	2 000 000	-	-	-

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	remboursement de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
BT (2013)	5 000 000	Annuellement (2014-2018)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
ATB 2013	5 000 000	Semestriellement (2013-2018)	3 500 000	-	1 000 000	2 500 000	1 500 000	1 000 000
AMEN BANK (2013/5)	10 000 000	Annuellement (2014-2018)	8 000 000	-	2 000 000	6 000 000	4 000 000	2 000 000
BIAT (3/2013)	2 000 000	Annuellement (2014-2015)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
BIAT (4/2013)	6 000 000	Annuellement (2014-2018)	4 800 000	-	1 200 000	3 600 000	2 400 000	1 200 000
AMEN BANK (2013/8)	3 000 000	Annuellement (2014-2016)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
BIAT (27/01/2014)	3 000 000	Annuellement (2014-2018)	2 400 000	-	600 000	1 800 000	1 200 000	600 000
BT (2014)	2 000 000	Annuellement (2015-2016)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
BTK (2014)	3 000 000	Annuellement (2015-2019)	3 000 000	-	600 000	2 400 000	1 800 000	600 000
ATB (21/07/2014)	4 000 000	Annuellement (2015-2019)	4 000 000	-	800 000	3 200 000	2 400 000	800 000
BH (10/09/2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2017)	5 000 000	-	1 556 170	3 443 830	1 779 662	1 664 168
BIAT (17/12/2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2019)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BIAT (30/10/2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2019)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BT (11/12/2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2019)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BTE (29/12/2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2019)	5 000 000	-	856 867	4 143 133	3 222 572	920 561
BH (2015)	3 000 000	Annuellement (2016-2020)	-	3 000 000	-	3 000 000	2 477 182	522 818
AMEN BANK (2015)	5 000 000	Annuellement (2016-2020)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursement de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
BIAT (1/2015)	10 000 000	Annuellement (2016-2020)	-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
BT (2015)	5 000 000	Annuellement (2016-2020)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
BIAT (2/2015)	5 000 000	Annuellement (2016-2020)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
BIAT (3/2015)	7 500 000	Annuellement (2016-2020)	-	7 500 000	-	7 500 000	6 000 000	1 500 000
ATB (2015)	2 500 000	Annuellement (2016-2020)	-	2 500 000	-	2 500 000	2 000 000	500 000
ATIJARI BANK (1/2015)	6 000 000	Annuellement (2016-2020)	-	6 000 000	-	6 000 000	4 800 000	1 200 000
ATIJARI BANK (2/2015)	4 000 000	Annuellement (2016-2020)	-	4 000 000	-	4 000 000	3 200 000	800 000
<u>Sous-total</u>			92 835 715	48 000 000	30 941 608	109 894 106	74 407 988	35 486 118
<u>BANQUES ETRANGERES</u>								
B.E.I 2012 EUR	10 357 175	Semestriellement (2012-2019)	6 801 519	-	1 600 046	5 201 473	3 709 919	1 491 555
BIRD	16 000 000	Semestriellement (2015-2022)	10 000 000	6 000 000	276 553	15 723 447	14 294 876	1 428 571
BAD	5 000 000	Semestriellement (2016-2022)	5 000 000	-	-	5 000 000	4 285 714	714 286
BERD EUR	15 000 000	Semestriellement (2016-2019)	22 225 000	10 385 000	-	32 610 000	29 435 000	3 175 000
<u>Sous-total</u>			44 026 519	16 385 000	1 876 599	58 534 921	51 725 509	6 809 412

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursement de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>								
CIL 2008 subordonné	10 000 000	Annuellement (2015-2019)	10 000 000	-	2 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
CIL 2009/3	20 000 000	Annuellement (2011-2015)	4 000 000	-	4 000 000	-	-	-
CIL 2010/1	30 000 000	Annuellement (2011-2015)	6 000 000	-	6 000 000	-	-	-
CIL 2010/2	30 000 000	Annuellement (2011-2015)	6 000 000	-	6 000 000	-	-	-
CIL 2011/1	30 000 000	Annuellement (2012-2016)	11 700 000	-	5 850 000	5 850 000	-	5 850 000
CIL 2012/1	20 000 000	Annuellement (2013-2017)	11 634 000	-	3 878 000	7 756 000	3 878 000	3 878 000
CIL 2012/2	20 000 000	Annuellement (2013-2017)	16 000 000	-	4 000 000	12 000 000	8 000 000	4 000 000
CIL 2013/1	13 000 000	Annuellement (2016-2020)	13 000 000	-	-	13 000 000	10 400 000	2 600 000
CIL 2013/1	8 500 000	Annuellement (2014-2018)	6 738 000	-	1 684 500	5 053 500	3 369 000	1 684 500
CIL 2014/1	20 000 000	Annuellement (2015-2019)	20 000 000	-	4 000 000	16 000 000	12 000 000	4 000 000
CIL 2014/2	20 000 000	Annuellement (2015-2019)	15 629 200	4 370 800	-	20 000 000	16 000 000	4 000 000
CIL 2015/1	23 000 000	Annuellement (2016-2020)	-	25 000 000	-	25 000 000	20 000 000	5 000 000
CIL 2015/2	24 000 000	Annuellement (2016-2020)	-	25 000 000	-	25 000 000	20 000 000	5 000 000

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursement de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>BILLETS DE TRESORERIE & CERTIFICATS DE LEASING</u>								
<u>BILLETS DE TRESORERIE</u>								
Billets de trésorerie à court terme			12 979 924	20 050 000	33 029 924	-	-	-
<u>Sous-total</u>			12 979 924	20 050 000	33 029 924	-	-	-
<u>CERTIFICATS DE DEPOT</u>								
Certificats de dépôt à court terme			-	5 500 000	5 500 000	-	-	-
<u>Sous-total</u>			-	5 500 000	5 500 000	-	-	-
<u>CERTIFICATS DE LEASING</u>								
Certificat EL BARAKA BANK			18 000 000	38 000 000	46 000 000	10 000 000	-	10 000 000
Certificat ZITOUNA BANK			13 000 000	30 000 000	39 000 000	4 000 000	-	4 000 000
<u>Sous-total</u>			31 000 000	68 000 000	85 000 000	14 000 000	-	14 000 000
<u>Total des BILLETS DE TRESORERIE</u>								
<u>CERTIFICATS DE DEPOT & CERTIFICATS DE LEASING</u>			43 979 924	93 550 000	123 529 924	14 000 000	-	14 000 000
<u>TOTAL GENERAL</u>			301 543 358	212 305 800	193 760 631	320 088 527	225 780 497	94 308 030

NOTE 11 : INTERETS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires se détaillent comme suit :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Les intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la Compagnie Générale d'investissement		
- Dans le capital	15 460	15 460
- Dans les résultats reportés	(2 537)	(2 170)
- Dans le résultat de l'exercice	(A) 1 045	(367)
Les intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la société CIL SICAR		
- Dans le capital	600	600
- Dans les résultats reportés	7	6
- Dans le résultat de l'exercice	(A) 12	12
<u>Total des intérêts minoritaires</u>	<u>14 587</u>	<u>13 541</u>
Part du résultat revenant aux intérêts minoritaires	(A) <u>1 056</u>	<u>(355)</u>

NOTE 12 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		2015	2014
- Capital social	(A)	25 000 000	25 000 000
- Réserve légale	(B)	2 500 000	2 500 000
- Réserves pour réinvestissements		22 452 780	20 441 840
- Réserves pour fonds social	(C)	1 872 736	1 656 206
- Dividendes reçus des filiales		179 989	79 995
- Actions propres	(D)	(3 000 244)	(2 841 643)
- Résultats reportés		5 489 128	3 283 919
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		54 494 390	50 120 317
- Résultat net des sociétés intégrés		8 644 399	8 220 066
- Part revenant aux intérêts minoritaires		(1 056)	355
- Résultat consolidé de l'exercice (1)		8 643 343	8 220 421
Total des capitaux propres avant affectation	(F)	63 137 733	58 340 738
Nombre d'actions (2)		4 806 034	4 824 114
Résultat par action (1) / (2)	(E)	1,798	1,704

(A) Le capital social s'élève, au 31 décembre 2015, à D : 25.000.000 composé de 5.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée entotalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son bénéfice distribuable à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.

(D) L'assemblée générale ordinaire, réunie le 22 mai 2014, a autorisé le conseil d'administration de la société à acheter et revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier.

L'assemblée a fixé la durée d'intervention à 3 ans, se terminant avec l'Assemblée générale appelée à statuer sur l'exercice 2016. Elle a limité le nombre maximum d'actions à détenir à 10% du total des actions composant le capital.

Les mouvements enregistrés sur cette rubrique se détaillent comme suit :

	Nombre	Coût
Solde au 31 décembre 2014	188 029	2 841 643
Achats de l'exercice	11 426	158 600
Solde au 31 décembre 2015	199 455	3 000 244

Le nombre des actions détenues par la CIL représente, au 31 décembre 2015, 3,99% du capital social.

Le rachat de la CIL de ses propres actions a eu pour effet la régularisation de son cours boursier.

(E) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(F) Voir tableau de mouvements ci-joint :

TABEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES
AU 31 DECEMBRE 2015
(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve extraordinaire	Réserve pour réinvestissement	Réserves pour fonds social	Dividendes reçus des filiales	Résultats reportés	Actions propres	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2013	25 000 000	2 500 000	1 750 000	16 994 000	1 437 586	164 990	193 909	(2 366 762)	8 624 895	54 298 618
Affectations approuvées par l'A.G.O du 22 mai 2014			(1 750 000)	4 560 000	300 000	(164 990)	5 679 885		(8 624 895)	-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 22 mai 2014				(1 112 160)			1 112 160			-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2013							(3 750 000)			(3 750 000)
Rachat d'actions propres								(474 881)		(474 881)
Dividendes reçus des filiales intégrés						79 995	(79 995)			-
Divers							(3)			(3)
Encaissement dividendes sur actions propres							127 963			127 963
Prélèvements sur fonds social					(81 380)					(81 380)
Résultat consolidé de l'exercice 2014									8 220 421	8 220 421
Solde au 31 Décembre 2014	25 000 000	2 500 000	-	20 441 840	1 656 206	79 995	3 283 919	(2 841 643)	8 220 421	58 340 738
Affectations approuvées par l'A.G.O du 15 mai 2015				4 290 000	300 000	(79 995)	3 710 416		(8 220 421)	-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 15 mai 2015				(2 279 060)			2 279 060			-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2014							(3 750 000)			(3 750 000)
Rachat d'actions propres								(158 600)		(158 600)
Dividendes reçus des filiales intégrés						179 989	(179 989)			-
Encaissement dividendes sur actions propres							145 722			145 722
Prélèvements sur fonds social					(83 470)					(83 470)
Résultat consolidé de l'exercice 2015									8 643 343	8 643 343
Solde au 31 Décembre 2015	25 000 000	2 500 000	-	22 452 780	1 872 736	179 989	5 489 128	(3 000 244)	8 643 343	63 137 733

NOTE 13 : INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DE LEASING

L'analyse des intérêts et produits assimilés de leasing se présente ainsi :

	2015	2014
- Intérêts de leasing	36 000 022	32 873 388
- Intérêts de retard	2 285 592	2 121 958
- Produits nets sur cession d'immobilisations en leasing	277 299	262 671
- Autres	1 195 054	934 644
Total	39 757 968	36 192 661
- Transferts en produits de la période		
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	432 688	267 889
Intérêts de retard antérieurs	207 090	252 763
- Produits réputés réservés en fin de période		
Intérêts inclus dans les loyers	(485 816)	(511 999)
Intérêts de retard	(471 152)	(323 211)
Variation des produits réservés	(317 190)	(314 558)
Total des intérêts et des produits de leasing	39 440 778	35 878 103
- Encours financiers		
. Au début de la période	345 344 429	320 959 985
. A la fin de la période	375 133 693	345 344 429
. Moyenne	(D) 360 239 061	333 152 207
- Intérêts de la période	(C) 36 000 022	32 873 388
- Taux moyen	(C) / (D) 9,99%	9,87%

NOTE 14 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	2015	2014
- Intérêts des emprunts obligataires	8 864 232	7 232 349
- Intérêts des crédits des banques locales	6 700 154	5 538 800
- Intérêts des crédits des banques étrangères	3 263 103	2 030 346
- Intérêts des autres opérations de financement	2 086 001	3 625 352
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	131 813	152 431
Total des charges financières des emprunts	(A) 21 045 303	18 579 278
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	(105 997)	(89 777)
- Autres charges financières	83 484	55 462
- Pénalités	20 848	
Total des autres charges financières	(1 664)	(34 315)
Total général	21 043 639	18 544 963
- Encours des ressources		
. Au début de l'exercice	301 543 358	274 374 549
. A la fin de l'exercice	320 088 527	301 543 358
. Moyenne	(B) 310 815 943	287 958 954
- Taux moyen (A) / (B)	6,77%	6,45%

NOTE 15 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS ET RESULTATS DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	2015	2014
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	4 658 647	4 476 053
- Dotations aux provisions collectives	88 000	-
- Provisions antérieures non déduites fiscalement	-	553 182
- Reprises de provisions antérieures non déduites fiscalement	-	(553 182)
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(2 604 727)	(2 956 443)
- Créances radiées	425 044	1 075 337
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(394 814)	(934 010)
- Annulation de produits réservés sur créances radiées		
- Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	(15 008)	(18 137)
- Intérêts de retard antérieurs	(11 718)	(116 830)
- Encaissement sur créances radiées	(24 217)	(33 208)
<u>Total</u>	<u>2 121 207</u>	<u>1 492 762</u>

NOTE 16 : ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 12 avril 2016. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurs à cette date.

Messieurs les actionnaires

De la Compagnie Internationale de Leasing

Avenue Jean Jaurès - Tunis

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

Messieurs,

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 422.785.620 et un résultat consolidé bénéficiaire de D : 8.643.343, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2015, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1- Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2- Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3- Opinion sur les états financiers consolidés

A notre avis, les états financiers consolidés de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 Décembre 2015, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

4- Vérifications spécifiques

Nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés, des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion au titre de l'exercice 2015.

Tunis, le 13 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

DELTA CONSULT

Walid BEN SALAH

F.A.C

Mohamed Néji HERGLI